

Avenant n°2
au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
2022-2025 conclu en date du 21 décembre 2022

Entre, d'une part :

Le Département de La CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Valérie SIMONET, dûment habilitée à signer le présent avenant par décision de la Commission permanente en date du 23 mai 2025, ci-après dénommé "le Département"

et, d'autre part :

Madame Marinette DELHOUME, Co-Présidente de l'association d'aide à domicile ASSIF, dénommée « l'organisme gestionnaire »

Les articles suivants viennent modifier le CPOM.

2-2 bis Objectif(s) fixés en contrepartie du versement de la dotation complémentaire mentionnée à l'article L.314-2-1 du CASF

En réponse à l'Appel à projet 2025 relatif à l'attribution du complément qualité en faveur des Services Autonomie à Domicile - Aide, ASSIF a souhaité procéder à différentes modifications portant tant sur la répartition des crédits initialement alloués que sur le contenu même du plan d'actions. La Commission qui assure l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'AAP 2025 a été réunie le 12 février 2025. Les évolutions du plan d'actions motivées par l'organisme gestionnaire, validées par la Commission, requièrent une actualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu en date du 21 décembre 2022.

3bis-2 Dispositions relatives à la dotation complémentaire

Conformément à l'article 7, les parties ont convenues, d'un commun accord, la prorogation d'un an du CPOM soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les moyens prévisionnels alloués seront, sous réserve d'obtention par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des crédits dédiés, identiques à ceux initialement octroyés au titre de 2025 à savoir 129 043 €.

L'ANNEXE III (Fiches - Action) et l'ANNEXE IV (Tableau synthétique de suivi financier des objectifs en lien avec la dotation complémentaire) ci-jointes seront ainsi amendées pour permettre une réaffectation de crédits, la mise en place d'initiatives nouvelles ainsi que la prorogation d'un an du dispositif.

Les autres dispositions du CPOM demeurent inchangées.

Fait à Guéret, le / /

Pour le Département
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'organisme gestionnaire
La Présidente

ASSIF

ANNEXE III – Avenant n°2

FICHES ACTION COMPLEMENTAIRES

Axe 2 – Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

2.2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, week-ends et les jours fériés

Enjeux

L'implication des proches auprès de la personne âgée dépendante n'est pas systématique. Si certaines personnes âgées bénéficient du soutien, voire de l'aide quotidienne de leur famille, d'autres peuvent être socialement isolées, avoir des proches géographiquement éloignés ou ne pas souhaiter que leur famille participe à leur accompagnement.

Il est donc absolument nécessaire que notre structure propose un dispositif de prise en charge les soirs, dimanches et jours fériés. Sur 225 bénéficiaires en 2021 ayant une prise en charge du conseil départemental, 42 profitent de ce dispositif et la demande ne fait qu'augmenter.

Descriptif

Afin d'assurer la continuité de service et d'aider les usagers et leurs familles au quotidien, le dispositif des dimanches et jours fériés a été mis en place.

16 salariés travaillent chaque mois pour répondre à ce besoin. Les intervenants travaillent 1 week-end sur 4.

Coût

Coût salarial de la majoration selon la convention collective.

Heures dimanches et jours fériés 2024 (APA et PCH) : 1 426 heures

Coût moyen horaire brut non chargé d'un(e) intervenant(e) de terrain : 14,39 €

Coût de la majoration (45%) : 6,48 €

Coût de la majoration chargé (taux de charge moyen 32,82 %) : 8,61 €

Surplus des coûts pour les interventions de dimanche et jours fériés pour 2025 = 12 277,86 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatifs

- Les retours des salariés sur l'organisation
- L'avis des bénéficiaires et de leurs familles

Quantitatifs

- L'évolution du nombre mensuel de salariés travaillant les dimanches et jours fériés
- L'évolution du nombre d'heures chez les usagers les dimanches et les jours fériés
- L'évolution du taux d'effectivité et de réalisation concernant les heures dimanches et jours fériés

3 – Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

3.1 – Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides

Enjeux

Le vieillissement des zones rurales est un processus engagé depuis longtemps, résultat d'un exode des jeunes, maintenant renforcé dans notre département par l'accueil de retraités.

Ce vieillissement va de pair avec un isolement plus grand des personnes âgées dépendantes.

A cette solitude s'ajoute bien souvent l'isolement résidentiel.

De plus, la dépendance est aussi plus prononcée en milieu rural.

Ces divers éléments entraînent une demande de soins croissante surtout dans les territoires isolés et de faible densité, caractéristiques des communes couvertes par notre structure.

Descriptif

Notre structure intervient essentiellement sur la communauté de communes de Bénévent-Grand Bourg soit 16 communes. Il s'agit d'un territoire rural (3 communes ont moins de 150 habitants : Augères, Azat-Chatenet et Ceyroux) et plusieurs communes se situent à la limite d'une zone de montagne (Saint Goussaud : 694 m d'altitude et Châtelus le Marcheix : 650 m).

Pour certains salariés, le nombre de kilomètres parcourus par mois dépasse 500 Kms, ce qui représente des frais de carburant élevés mais aussi de la fatigue et du stress.

Concernant les communes qui se situent à la limite d'une zone de montagne, les conditions climatiques sont parfois défavorables en période hivernale, ce qui augmente les temps de trajet et accentue le stress des salariés.

Le projet « véhicules de fonction » soutenu par le département avec l'appui de la CNSA dans le cadre du programme de modernisation 2020-2022, concerne les salariés plus de 500kms par mois. Vingt salariés de la structure sont concernés et neuf d'entre elle ont d'accepter d'adhérer à ce dispositif.

Coût

Négociation et suivi du projet de la flotte automobile auprès de la MEF 23.

Négociation : 95 € x 10 = 950 €

Suivi du projet = 1 000 €

Total pour 2025 = 1 950 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatifs

- Enquête de satisfaction auprès des salarié(e)s de terrain.
- Enquête de satisfaction auprès du personnel administratif de l'association en lien avec la MEF 23.

Quantitatif

- Evolution du nombre de véhicules de fonction.

Coût

Acquisition de 2 pneus pour les véhicules de fonction pour lesquels la prise en charge des pneus n'est pas intégrée.

6 véhicules x 200 € = 1 200 €

Total pour 2025 = 1 200 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatif

- Enquête de satisfaction auprès des salarié(e)s de terrain.

Quantitatif

- Evolution du nombre de véhicules de fonction concernés.

Coût

Demande de prise en charge de 2 pneus supplémentaires pour les véhicules de fonction qui nécessitent le changement de plus de 2 pneus par an et pour les véhicules de fonction dont seulement 2 pneus ont été intégrés et changés en 2024 (location sur 2024 et 2025).

9 véhicules x 200 € = 1 800 €

Total pour 2025 = 1 800 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatif

- Enquête de satisfaction auprès des salariés de terrain.

Quantitatif

- Evolution du nombre de véhicules concernés.

Coût

Prise en charge d'une partie de la location des véhicules de fonction pour diminuer le montant pour les intervenants de terrain car surcoût du marché actuel.

9 véhicules x 100 € x 12 = 10 800 €

Total pour 2025 = 4 800 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatif

- Enquête de satisfaction auprès des salariés de terrain.

Quantitatif

- Suivi du nombre de véhicules concernés.

Coût

Formation conduite, module manœuvres et stationnement pour toutes les salariées conduisant un véhicule de fonction ou de service avec la MEF 23.

Coût pédagogique : 5 groupes de 2 personnes x 2 heures x 120 € = 600 €

Coût salarial : 10 salariés x 2 heures x 19,11 € = 382,26 €

Coût salarial trajets : 400 kms x 0,13 € = 52 €

Total pour 2025 = 1 034,26 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatif

- Avis des salarié(e)s sur cette formation.

Quantitatif

- Suivi du nombre de sinistres et leurs causes.

Coût

Réunion avec la MEF 23 avec les salariés pour la remise des clés pour les nouveaux véhicules afin de répondre au mieux aux questionnements des salariés et de bien définir à qui s'adresser en fonction de l'évènement.

Coût salarial : 3 salariés x 2 heures x 19,11 € = 114,66 €

Coût salarial trajets : 200 kms x 0,40 € = 80 €

Total pour 2025 = 194,66 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatif

- Enquête de satisfaction auprès des salariés de terrain.

Quantitatif

- Evolution du nombre d'appels des salariés de terrain.

COUT TOTAL DE L'ACTION 2005 : 16 978.92 €

5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(e)s

5.1 – Procéder au renouvellement des terminaux de télégestion

Enjeux

Tous les salariés de notre structure sont en équipes autonomes. En dehors de leur réunion hebdomadaire, elles échangent entre elles par l'intermédiaire des terminaux. Ces derniers deviennent obsolètes et doivent être renouvelés. Ils permettent d'avoir en temps réel le planning, toutes les informations concernant les bénéficiaires et leur prise en charge (tâches à effectuer) et également de communiquer avec le personnel administratif et les bénéficiaires.

Descriptif

Les terminaux permettent aux salariés de pointer à l'arrivée et au départ de l'intervention. Les pointages sont utilisés pour la gestion du planning et de la facturation. Cette solution est fiable, rapide et simple pour toutes les parties (salariés, employeur, bénéficiaires et financeurs).

Coût

Renouvellement des terminaux pour la télégestion mobile,

50 terminaux x 250 €

Total pour 2025 = 12 500 €

Calendrier

2025

Critères d'évaluation

Qualitatif

- Enquête de satisfaction auprès des salariés.

ANNEXE IV - avenant 2**Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - ASSIF**

Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	Montants prévisionnels				
		2022	2023	2024	2025	2026
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	Développer le travail en binôme en faveur des bénéficiaires de l'APA Gir 1 et 2	0	3 808	3 808	3 808	3 808
	Renforcer la formation Gestes et Postures des IAD	768	2 305	2 305	2 305	2 305
	TOTAL ANNUEL	768	6 113	6 113	6 113	6 113
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	Soutenir la montée en compétence des IAD qui interviennent Dimanches et jours fériés	768	2 305	2 305	2 305	2 305
	Mieux solvabiliser les interventions dimanches et jours fériés		12 564		12 278	0
	TOTAL ANNUEL	768	14 869	2 305	14 583	2 305
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides	0	4 000	6 000	16 979	6 000
	Prendre en compte les frais de déplacement dans un département rural à habitat isolé	4 500	13 000	13 000	13 000	13 000
	Expérimenter l'utilisation de véhicules sans permis	13 000	600	600	600	600
	Permettre le recrutement de candidats sans permis de conduire	0	400	400	400	400
	Sécuriser les déplacements des salariés par l'acquisition de pneus adaptés aux conditions climatiques locales	0	8 000	8 000	8 000	8 000
	Mettre en place une formation à l'éco conduite	348	0	0	0	0
	Présentation de l'intervenant à domicile par la Responsable de secteur				0	0
	TOTAL ANNUEL	17 848	26 000	28 000	38 979	28 000
	4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	Proposer des ateliers lecture aux usagers	2 185	0	0	0
Dispenser des séances de gymnastique adaptée		0	2 634	2 634	2 634	2 634
TOTAL ANNUEL		2 185	2 634	2 634	2 634	2 634
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Favoriser l'accès aux soins des IAD	0	7 440	7 440	7 440	7 440
	Développer une culture du "prendre soin de soi" chez les IAD	0	1 600	1 600	1 600	1 600
	Accompagner la transformation organisationnelle du service	17 504	52 067	52 057	52 144	52 144
	Développer l'usage de la sophrologie pour prévenir les risques psycho-sociaux	3 565	8 193	8 193	8 193	8 193
	Poursuivre les groupes de parole / analyse de la pratique	0	0	3 678	3 678	3 678
	Conforter les pratiques de prévention : mutualisation d'un poste d'ergothérapeute	0	3 930	6 930	6 930	6 930
	Prolonger et amplifier la démarche de prévention des risques professionnels : validation de procédures par un Préventeur des risques professionnels mutualisé	0	730	730	730	730
	Bâtir un parcours d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues	0	0	1 790	1 790	1 790
	Expérimenter la cooptation dans le cadre des recrutements	0	2 600	5 200	5 200	5 200
	Participer à l'étude départementale de besoins des aides à domicile	437	1 021	0	0	0
	Procéder au renouvellement terminaux télégestion	0	0	0	12 500	0
TOTAL ANNUEL	21 506	77 581	87 618	100 205	87 705	
6 - Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées	Promouvoir la pratique de la sophrologie auprès des usagers	1 786	2 286	2 286	2 286	2 286
	TOTAL ANNUEL	1 786	2 286	2 286	2 286	2 286
	TOTAL GENERAL	44 861	129 483	128 956	164 800	129 043
Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :				597 143		